

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-9-9-1

Séance du vendredi 5 décembre
2025

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE NORD ALSACE 2022-2025 ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BUFFA Jean-Claude
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
MATT Nicolas donne procuration à JANDER Nicolas
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
REYMANN Anne donne procuration à DILIGENT Danielle
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
VOGT Victor donne procuration à ERBS André
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

EXCUSES :

FUCHS Bruno, HAGENBACH Vincent, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, MILLION Lara, RAPP Catherine, SCHILDKNECHT Jean-Luc, ZELLER Fabienne

ABSENTS :

COUCHOT Alain, TENENBAUM Anne, VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-3-1-1 du 20 juin 2022 relative à la stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 adoptant le modèle type de convention financière,
- VU la délibération n° CD-2025-2-1-1 du 14 mars 2025 relative au budget primitif 2025 du service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants,
- VU le contrat de Territoire Nord Alsace 2022-2025,
- VU le règlement du Fonds Attractivité Alsace modifié,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Territoriale du Nord Alsace – Haguenau – Wissembourg du 24 novembre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le principe du soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à la Communauté d'Agglomération de Haguenau au titre du Fonds Attractivité Alsace pour la réalisation des projet suivants tels que détaillés en annexe 1 à la présente délibération :
 - création d'une médiathèque à Val-de-Moder ;
 - accueil périscolaire pour les écoles maternelle et élémentaire Les Cigognes et Robert Schuman de Brumath ;
 - accueil périscolaire de Schweighouse-sur-Moder ;
 - accueil périscolaire de Niedermodern ;
 - accueil périscolaire de Bischwiller ;
 - création un itinéraire cyclable Route de Haguenau à Marienthal ;
 - création de l'itinéraire cyclable entre Winterhouse et Batzendorf ;
 - création d'une voie verte rue de la Ferme Stritten à Haguenau ;

- Attribue à la Communauté d'Agglomération de Haguenau des subventions d'investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace pour un montant total de 502 960 € telles que détaillées dans le tableau joint en annexe à la présente délibération ;
- Précise que ces subventions pourront être versées en deux fois sur demande du bénéficiaire :
 - o Un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors qu'au moins 50% des dépenses éligibles du projet peuvent être justifiées ;
 - o Le solde à la fin de l'opération.
- Approuve la convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Communauté d'Agglomération de Haguenau, dans le cadre du contrat de Territoire Nord Alsace 2022-2025, jointe en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ladite convention de partenariat ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer les conventions financières particulières à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Communauté d'Agglomération de Haguenau, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace par délibération n° CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P063	O016	P063E07	T01	(3253) 204-2324-515	486 254 €
P063	O016	P063E07	T01	(3255) 204-2324-54	16 706 €
TOTAL					502 960 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

3 non-participations au vote

André ERBS, Isabelle DOLLINGER et Etienne WOLF, Vice-Présidents de la Communauté d'agglomération de Haguenau